



DÉCISION

DÉCISION N° 2026-DEC-035

RELATIVE À : Consultation n° 2026-006 - Travaux d'aménagement de la Rue des Vieilles Tanneries : Attribution – Annule et remplace la décision N°2026-DEC-033

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le décret n° 2025-1383 du 29 décembre 2025 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2026-DEL-020 en date du 20 mars 2026, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Vu la convention de mandat entre la Mairie de Houdan et la CC du Pays Houdanais du 19 décembre 2025 pour les travaux d'aménagement de la RPH52 – Rue des Vieilles Tanneries à Houdan ;

Vu l'avis de la CCP du 8 juillet 2026 ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 11 mai 2026 pour répondre au besoin d'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries à Houdan,

Considérant l'estimation de ces travaux inférieure à 5 404 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée,

Considérant que l'offre de la société Watelet TP d'un montant forfaitaire de 304 677,73 € HT répond à ce besoin,

Considérant les erreurs de droit dans la décision N°2026-DEC-033 du 09 juillet 2026,

DÉCIDE

Article 1 : Décide d'annuler et de remplacer la décision N°2026-DEC-033 du 09 juillet 2026,

Article 2 : D'attribuer et de signer le **marché n° 2026-006- Travaux d'aménagement de la Rue des Vieilles Tanneries** avec la société **WATELET TP**, sise 73 rue des pêcheurs 78370 PLAISIR, ayant pour numéro de SIRET 412 397 531 00069, pour un **montant forfaitaire de 304 677,73 € HT**.

Article 3 : Le marché est conclu à compter de sa date de notification et s'achève à l'issue de la réalisation complète des travaux objet du marché.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Article 5 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville et refacturé en partie à la CCPH.

Article 6 : Monsieur le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

À HOUDAN, le 17 juillet 2026

PO/Le Maire empêché,
L'Adjoint au Maire par délégation,
Jean-Pierre Lehmüller.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 17 juillet 2026 16:17
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260717-23199.xml;
078-217803105-20260717-2026_DEC_035-CC-1-2_23748.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-07-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEC_035

Objet acte: Consultation n° 2026-006 - Travaux d'aménagement rue des Vieilles Tanneries : Attribution. Annule et remplace la décision n° 2026-DEC-033.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 078-217803105-20260717-2026_DEC_035-CC

Rapport d'erreur(s):